



Peut-on m'imposer de passer au status de cadre ?

Par **SoucisCadre**, le **27/03/2012 à 11:56**

Bonjour,
mon employeur vient de m'annoncer que l'augmentation de salaire que j'avais perçue il y a un mois s'accompagnait d'un statut de cadre.

Ca ne m'intéresse pas car je comptais démissionner sous peu pour un autre job. Seulement mon préavis passera maintenant à 3 mois au lieu de 1 !!

Peut'on m'imposer comme ça un changement de statut sans m'en parler ou sans rien me faire signer ?

Comment est ce que ça va se passer si je pose ma démission comme je comptais le faire dans le mois d'Avril ? vais-je être obligé de me plier à ces 3 mois de préavis de démission lié à ce status que je n'ai pas voulu ? car ca serait un comble !

Merci d'avance pour vos réponses

Par **rugbys**, le **27/03/2012 à 12:05**

Bonjour,

On ne peut pas vous obliger puisque cela doit faire l'objet d'un avenant mais il faut aussi refuser l'augmentation qui va avec !

Cdlit

Par **SoucisCadre**, le **27/03/2012 à 12:10**

Bonjour rugbys et merci pour cette réponse plus que rapide !

Le soucis c'est qu'en m'annonçant mon augmentation au mois de janvier, l'employeur ne m'avait pas parlé du passage au status cadre. J'ai donc accepté (oralement) l'augmentation (qui refuserait ?)

A savoir que cette augmentation devait commencer pour le mois de février. Sauf qu'il y a eu une erreur de transmission d'info au service compta, je n'ai pas l'augmentation sur ma paie de Février. On m'a donc annoncé que ce serait régularisé pour Mars.

Est ce que j'ai des recours ? comme je n'ai pas encore eu ma paie de Mars, est ce que je peux encore refuser cette augmentation ?

Par **P.M.**, le **27/03/2012** à **12:50**

Bonjour,
Puisque tout est oral, vous pourriez refuser...